

Devenir membre de la coopérative Les Serres du dos Blanc

Pour devenir membre de la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc, toute personne physique ou morale doit remplir le formulaire « demande d'admission » et souscrire le nombre de parts de qualification correspondant à la catégorie de membre à laquelle elle appartient, selon son lien d'usage. Voir le tableau ci-dessous.

Modalités de paiement

Les parts de qualification sont payables dans les trente (30) jours suivant l'admission d'un membre, quelle que soit la catégorie, sauf entente contraire avec le Conseil d'administration de la coopérative. Les paiements peuvent se faire de deux façons

- En espèces, auquel cas un reçu est remis au souscrivaint.
- En chèque libellé au nom de la **Coop Les Serres du Dos Blanc**.

Le formulaire rempli, ainsi que le chèque, doivent être expédiés à l'adresse suivante :

Coop Les Serres du Dos Blanc
2-285 Place Benoit,
Saint-Laurent, Québec H4N 2H4

Les droits des membres

Les membres ont le droit de participer à toutes les activités spéciales organisées pour les membres de la coopérative. Ils ont droit à un prix membre à l'achat des fruits et légumes lors de périodes spéciales sur les lieux de la coopérative pour lesquelles ils seront conviés par courriel. Ils reçoivent les avis de convocation aux assemblées des membres, assistent à ces assemblées et y exercent leurs droits de vote.

Catégories de membres de la coopérative Les Serres du Dos Blanc

Catégorie	Description	Parts de qualification	
		Part sociale	Part privilégiée de catégorie A
Membre utilisateur consommateur	Font partie de ce collège tous les membres qui sont intéressés <u>individuellement</u> à acheter les produits (tomates, poivrons, basilic, etc.) de la Coop Les Serres du Dos Blanc sans être représentants d'une certaine entité (commerce, restaurant, etc.).	10\$	10\$
Membre utilisateur producteur	Font partie de cette catégorie tous les membres qui achètent les produits de la Coop dans le but <u>de les transformer et/ou distribuer sur le marché du détail</u> , ainsi que tous les membres qui <u>fournissent des actifs, biens et/ou expertises stratégiques</u> à la Coop Les Serres du Dos Blanc.	10\$	40\$
Membre travailleur	Font partie de ce collège tous les membres qui <u>sont à l'emploi sur base régulière</u> de la Coop Les Serres du Dos Blanc.	10\$	0\$
Membre de soutien	Font partie de ce collège tous <u>les individus</u> et toutes <u>les organisations</u> qui ont un intérêt économique, social ou culturel en vue de <u>promouvoir</u> et <u>soutenir</u> la Coop Les Serres du Dos Blanc dans l'atteinte de sa vision et de sa mission.	10\$	140\$